



**Contrat de Partenariat portant sur la réalisation et le  
fonctionnement d'un centre aqualudique pour la ville de  
Saint-Dié-des-Vosges**

**Rapport du Maire**

**Cocontractant : Aquadié**

## **1. TRAVAUX DU CENTRE AQUALUDIQUE**

Aquadié est titulaire d'un contrat de partenariat conclu avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges pour une durée de 25 ans à compter de la livraison des ouvrages.

La date effective de Mise en Service des Biens a ainsi eu lieu le 17 janvier 2014. L'ouverture des portes au public a eu lieu le 22 janvier 2014.

## **2. OUVERTURE ET FREQUENTATION**

### Les missions de service public d'AquaNova America

AquaNova América accueille les élèves des écoles privées et publiques de la ville de Saint-Dié-des-Vosges ainsi que les élèves des écoles publiques de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges qui en font la demande.

Les collégiens et lycéens sont également accueillis à la demande.

Les clubs de la ville disposent également de créneaux d'entraînement (SNR, CN compétition, Triathlon Club Déodatien, Saint-Dié Plongée et club de Sports Adaptés)

En 2014 :

432 heures d'ouvertures dédiées à l'accueil des scolaires primaires

15 899 entrées scolaires se répartissant en 10 806 entrées primaires et 5 093 entrées collégiens et lycéens.

4 132 heures dédiées au club

### Les entrées classiques

Quelques chiffres sur la fréquentation de l'année 2014 :

- 1 136 abonnements annuels vendus
- 772 abonnements trimestriels vendus
- 2 961 pass activités
- 92 385 entrées unitaires

AquaNova America propose 28 cours d'aqua-fitness, 24 cours de fitness et 7 cours de natation enfants par semaine

12 % des entrées unitaires sont des entrées de Déodatiens,

28 % des entrées unitaires sont des entrées d'habitants de la communauté de communes

40 % des abonnés sont Déodatiens

57 % des abonnés sont issus de la communauté de communes

### Le chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2014 s'élève à 1 289 886,18 €.

Le montant des versements à la Ville s'élève à 1 109 154,63 €, soit 86 004,63 € (8,4%) de plus que le chiffre d'affaires de référence contractuel fixé, après avenant, à 1 023 150 €.

L'intéressement reversé par la Ville, d'un montant de 51 603 € (60% de l'excédent), est réparti comme suit :

- intéressement de l'exploitant (50/60ème) : 43 002 €
- intéressement du partenaire privé (10/60ème) : 8 601 €

L'intéressement de la Ville sur la marge des recettes annexes s'élève à 2 623 €, correspondant à 20 % de la marge brute sur les recettes annexes (boutique, distributeur).

### Evolutions

Les échanges avec Aquadié ont permis d'introduire les évolutions suivantes :

- une nocturne supplémentaire,
- des tarifs communautaires sur les entrées individuelles.